Image not found or type unknown

Garde enfant sans mariage ni pacse

Par **mploute**, le **04/03/2016** à **15:48**

Mon ex et moi vous nous sommes séparé le 27 novembre 2014. Nous étions ni marié ni pacsé et nous avons un fils en bas âge. Jusqu'à présent nous avons opté pour un système de garde permettant au papa, au chômage, de voir son fils comme il le souhaitait. Cet accord avait été décidé par nous seuls, sans validation auprès d'un organisme juridique. Or, aujourd'hui, l'entente entre nous s'est quelques peu altéré et surtout, il donne des claques à son fils en guise de punition. Je fais ce que je peux pour le protéger mais je voulais savoir quel recours juridique je peux avoir et qu'est ce sue je dois faire pour protéger mon fils (main courante ? Jaf ?).

Par **amajuris**, le **04/03/2016** à **16:20**

bonjour,
vous devez prendre rendez-vous avec un juge aux affaires familiales.
donner des claques à son enfant comme punition ne me parait pas justifier une main courante.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés